

## TBSO annonce le succès de sa première offre au public

- Demande globale d'un montant brut total d'environ 9,5 M€, soit 1,2 fois l'offre initiale
- Augmentation de capital d'un montant d'environ 8 M€
- Mise en œuvre d'un contrat de liquidité et début des négociations en continu des actions TBSO sur le marché Euronext à Paris le 15 juin 2026

**Paris (France), le 11 juin 2026 - 17h45 - TBSO (FR0000063307 - TBSO) ("TBSO" ou la "Société")**, l'écosystème regroupant IA et fintech au service de la souveraineté des entrepreneurs et des investisseurs, annonce le succès de sa première offre au public par voie d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel (l'"**Augmentation de Capital**").

L'opération a connu un large succès permettant, conformément aux objectifs annoncés, de lever des fonds afin de donner à TBSO les moyens d'amplifier le succès de ses activités lancées en novembre 2025, avec l'ambition de devenir la référence européenne au service des entrepreneurs et des investisseurs, tout en ouvrant son capital à de nouveaux actionnaires.

**Eric Larchevêque, gérant de TBSO, déclare :**

*« Nous sommes très heureux de l'accueil réservé par les investisseurs à cette opération, dont le succès témoigne de leur confiance dans notre projet. Nous avons su les convaincre de la pertinence de notre vision stratégique et mobiliser de nouveaux actionnaires malgré un contexte exigeant, marqué par un environnement macroéconomique incertain.*

*Je suis convaincu qu'avec SKL et NVST, nous disposons de deux propositions de valeur puissantes, capables de fédérer à terme des millions d'entrepreneurs et d'investisseurs. Notre ambition est de bâtir un champion de l'indépendance professionnelle et financière en nous appuyant sur les formidables leviers que représentent l'intelligence artificielle et la fintech.*

*Il nous appartient désormais de démontrer notre capacité d'exécution afin de transformer cette levée de fonds réussie en l'acte fondateur d'une belle aventure entrepreneuriale et boursière. »*

### Une levée de fonds pour accompagner la montée en puissance...

La demande globale s'est élevée à environ 9,5 M€, dont environ 6,2 M€ au titre du Placement Global (tel que défini ci-dessous) principalement destiné aux investisseurs institutionnels et environ 3,3 M€ dans le cadre de l'Offre à Prix Fixe (telle que définie ci-dessous), soit une souscription totale de l'ordre de 1,2 fois l'offre initiale.

Constatant cette forte demande, la gérance de la Société a décidé de réaliser l'intégralité de l'Augmentation de Capital visée, soit 7 999 997,40 €, par émission de 2 962 962 actions nouvelles au prix unitaire de 2,70 €.

Le produit net de l'Augmentation de Capital (correspondant au montant brut diminué de l'ensemble des frais relatifs à l'Augmentation de Capital), soit environ 7,6 M€, a vocation à être alloué selon la répartition suivante :

- **Environ 50% pour développer et lancer les nouvelles plateformes technologiques** (OPENSKL, plateforme multi-actifs NVST) qui viendront régulièrement enrichir les 2 écosystèmes ;
- **Environ 30% pour la croissance externe** dans le cadre du projet d'acquisition et d'intégration de NVST<sup>1</sup> ;
- **Environ 20% pour accélérer le développement des activités existantes**, via des investissements de marketing et de communication digitale ciblés et pilotés pour l'ensemble des marques du groupe TBSO.

### ...et ouvrir le capital de la Société

L'objectif de cette opération était également d'élargir le flottant en diversifiant l'actionnariat de la Société contrôlé, avant l'Augmentation de Capital, à 97,7% par les trois actionnaires fondateurs au travers de leurs holdings respectives.

Conformément à son engagement, la société Quatre Vingt Dix, holding d'Eric Larchevêque (dirigeant fondateur et 1<sup>er</sup> actionnaire à hauteur de 62,22% du capital), a souscrit à l'Augmentation de Capital pour un montant de 4,5 M€, soit 56,4% de l'opération et s'est engagée à conserver les actions de la Société qu'elle détient pendant une période de 180 jours calendaires à compter du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

A l'issue de l'opération, le flottant passe ainsi de 2,32% à 11,81%.

Actionnaires	Après réalisation de l'Augmentation de Capital	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Quatre Vingt Dix	7 357 380	60,80%
Nuku Hiva Holding	2 511 007	20,75%
Infinity Nine Promotion	803 384	6,64%
<i>Sous-total du concert</i>	<i>10 671 771</i>	<i>88,19%</i>
Flottant	1 429 653	11,81%
TOTAL	12 101 424	100,00%

<sup>1</sup> Il est précisé qu'à la date du présent communiqué de presse, le projet d'acquisition de NVST SAS demeure à l'état de discussions et reste subordonné à la conclusion d'un accord ferme entre les parties, ainsi qu'à l'obtention des autorisations requises des organes de gouvernance de la Société. NVST SAS étant actuellement détenue par les fondateurs et actionnaires majoritaires de la Société, ce projet d'acquisition sera soumis aux procédures applicables en matière de conventions réglementées, incluant notamment l'approbation préalable du Conseil de surveillance de la Société. Par ailleurs, le Conseil de surveillance a désigné un premier expert indépendant chargé d'évaluer la valeur des titres de NVST SAS, et a décidé de procéder à la désignation d'un second expert indépendant distinct chargé d'établir une attestation d'équité sur le prix d'acquisition envisagé, afin de déterminer les conditions financières de l'opération dans le cadre d'un processus encadré mené dans le respect de l'intérêt social de la Société et de celui de ses actionnaires minoritaires. Un communiqué de presse ultérieur précisera, le cas échéant, les modalités et conditions de cette acquisition. Dans l'hypothèse où ce projet d'acquisition ne serait pas mené à son terme, les fonds initialement alloués à celui-ci seraient affectés aux besoins généraux de la Société.

## Principales caractéristiques de l'Augmentation de Capital

L'émission des Actions Nouvelles a été réalisée dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public, sans délai de priorité de souscription au bénéfice des actionnaires, décidée par la gérance de la Société le 26 mai 2026, faisant usage de la délégation accordée par la 14ème résolution de l'assemblée générale des associés commanditaires du 19 janvier 2026 (l'"**AG**"), telle qu'également approuvée par l'associé commandité de la Société, et dont les modalités sont détaillées dans le communiqué de presse en date du 27 mai 2026.

L'émission des Actions Nouvelles a été réalisée sous la forme d'une offre globale comprenant :

- Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix fixe, principalement destinée aux personnes physiques (l'"**Offre à Prix Fixe**" ou "**OPF**"), à hauteur de 1 202 871 Actions Nouvelles ;
- Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le "**Placement Global**") comportant un placement privé en France et un placement privé international dans certains pays (à l'exception, notamment, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon), à hauteur de 1 760 091 Actions Nouvelles.

Le prix de souscription a été fixé à 2,70 € par Action Nouvelle, soit 0,01 € de valeur nominale et 2,69 € de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription en espèces. Le prix de souscription a été arrêté par la gérance selon une méthodologie de valorisation multicritère.

## Résultats des souscriptions et allocations des Actions Nouvelles

Le nombre total de souscriptions recueillies dans le cadre de l'Augmentation de Capital s'est élevé à 3 513 982 Actions Nouvelles, représentant un taux de souscription d'environ 120% du montant initial de l'Augmentation de Capital.

Au titre de son engagement de souscription, 1 671 203 Actions Nouvelles ont été allouées à la société Quatre Vingt Dix, holding d'Eric Larchevêque, représentant 56,4% des Actions Nouvelles émises.

Placement Global : un total de 1 760 091 Actions Nouvelles a été alloué aux investisseurs (soit environ 4,7 M€ et environ 59,40% du nombre total des Actions Nouvelles allouées).

Offre à Prix Fixe : un total de 1 202 871 Actions Nouvelles a été alloué aux investisseurs (soit environ 3,3 M€ et environ 40,60% du nombre total des Actions Nouvelles allouées). Les ordres A1 (jusqu'à 1000 Actions Nouvelles incluses) et les ordres A2 (au-delà de 1 000 Actions Nouvelles) sont servis à 100%.

L'Augmentation de Capital n'a pas fait l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce.

## Règlement-livraison

La date de règlement-livraison et d'admission sur le marché réglementé d'Euronext Paris ("**Euronext Paris**") des Actions Nouvelles est prévue le 15 juin 2026.

Les Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'Augmentation de Capital feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions ordinaires existantes de la Société actuellement admises aux négociations sur Euronext, sous le même code ISIN FR0000063307.

Le capital social de la Société à l'issue du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital s'élèvera à 121 014,24 € et sera divisé en 12.101.424 actions d'une valeur nominale de 0,01 € chacune.

## Montant de l'Augmentation de Capital et Utilisation des fonds

Le produit brut de l'Augmentation de Capital s'élève à environ 8,0 M€, correspondant à l'émission de 2 962 962 nouvelles actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale unitaire de 0,01 € (les "**Actions Nouvelles**") à un prix fixe de 2,70 € par Action Nouvelle.

Le produit net de l'Augmentation de Capital (correspondant au montant brut diminué de l'ensemble des frais relatifs à l'Augmentation de Capital) s'élève à environ 7,6 M€.

Les fonds nets levés dans le cadre de cette opération seront alloués selon la répartition suivante :

- **Environ 50% pour développer et lancer les nouvelles plateformes technologiques** (OPENSKL, plateforme multi-actifs NVST) qui viendront régulièrement enrichir les 2 écosystèmes ;
- **Environ 30% pour la croissance externe** dans le cadre du projet d'acquisition et d'intégration de NVST<sup>2</sup> ;
- **Environ 20% pour accélérer le développement des activités existantes**, via des investissements marketing et communication digitale ciblés et pilotés pour l'ensemble des marques du groupe TBSO.

---

<sup>2</sup> Il est précisé qu'à la date du présent communiqué de presse, le projet d'acquisition de NVST SAS demeure à l'état de discussions et reste subordonné à la conclusion d'un accord ferme entre les parties, ainsi qu'à l'obtention des autorisations requises des organes de gouvernance de la Société. NVST SAS étant actuellement détenu par les fondateurs et actionnaires majoritaires de la Société, ce projet d'acquisition sera soumis aux procédures applicables en matière de conventions réglementées, incluant notamment l'approbation préalable du Conseil de surveillance de la Société. Par ailleurs, le Conseil de surveillance a désigné un premier expert indépendant chargé d'évaluer la valeur des titres de NVST SAS, et a décidé de procéder à la désignation d'un second expert indépendant distinct chargé d'établir une attestation d'équité sur le prix d'acquisition envisagé, afin de déterminer les conditions financières de l'opération dans le cadre d'un processus encadré mené dans le respect de l'intérêt social de la Société et de celui de ses actionnaires minoritaires. Un communiqué de presse ultérieur précisera, le cas échéant, les modalités et conditions de cette acquisition. Dans l'hypothèse où ce projet d'acquisition ne serait pas mené à son terme, les fonds initialement alloués à celui-ci seraient affectés aux besoins généraux de la Société.

### Incidence de l'Augmentation de Capital sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'Augmentation du Capital et n'ayant pas souscrit à celle-ci serait la suivante :

	<b>Participation de l'actionnaire <sup>(1)</sup></b> (en %)
Avant émission des Actions Nouvelles	1,00%
Après émission de 2 962 962 Actions Nouvelles	0,76%

(1) Calculs effectués sur la base de 9 138 462 actions, aucun instrument donnant accès au capital de la Société n'ayant été émis par la Société à la date du présent communiqué.

### Incidence de l'Augmentation de Capital sur la situation des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres de la Société (calculs effectués sur la base des capitaux propres de la Société au 31 décembre 2025 s'élevant à -1 265 288 €) :

	<b>Quote-part des capitaux propres <sup>(1)</sup></b> (en €)
Avant émission des Actions Nouvelles	-0,14 €
Après émission de 2 962 962 Actions Nouvelles	0,52 €

(1) Calculs effectués sur la base de 9 138 462 actions, aucun instrument donnant accès au capital de la Société n'ayant été émis par la Société à la date du présent communiqué.

### Incidence de l'Augmentation de Capital sur la situation de l'actionnariat

A la date du présent communiqué, sur la base des informations dont dispose la Société, la structure du capital social de la Société avant l'Augmentation de Capital est la suivante :

Actionnaires	Avant réalisation de l'Augmentation de Capital	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Quatre Vingt Dix	5 686 177	62,22%
Nuku Hiva Holding	2 436 933	26,67%
Infinity Nine Promotion	803 384	8,79%
<i>Sous-total du concert</i>	<i>8 926 494</i>	<i>97,68%</i>
Flottant	211 968	2,32%
<b>TOTAL</b>	<b>9 138 462</b>	<b>100,00%</b>

La structure du capital social de la Société après l'émission des 2 962 962 Actions Nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de Capital est la suivante :

Actionnaires	Après réalisation de l'Augmentation de Capital	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Quatre Vingt Dix	7 357 380	60,80%
Nuku Hiva Holding	2 511 007	20,75%
Infinity Nine Promotion	803 384	6,64%
<i>Sous-total du concert</i>	<i>10 671 771</i>	<i>88,19%</i>
Flottant	1 429 653	11,81%
<b>TOTAL</b>	<b>12 101 424</b>	<b>100,00%</b>

### Engagement de conservation

La société Quatre Vingt Dix, holding d'Eric Larchevêque, s'est engagée vis-à-vis de la Société et du Coordinateur Global à conserver les actions de la Société qu'elle détient pendant une période de 180 jours calendaires à compter du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

### Déclaration sur le fonds de roulement

A la date du présent communiqué de presse, à la suite de la réalisation de l'Augmentation de Capital, au regard de sa trésorerie disponible, des revenus récurrents issus des abonnements et des produits constatés d'avance correspondant à des prestations à délivrer en 2026, la Société estime disposer d'un fonds de roulement net suffisant pour couvrir ses besoins opérationnels pour les 12 prochains mois.

### Passage en cotation continue et mise en place d'un contrat de liquidité

A compter de la séance du 15 juin 2026, la Société annonce le passage de ses actions d'un mode de cotation de double fixing à une cotation en continu sur Euronext Paris de 9h à 17h30, conformément aux règles de marché d'Euronext. Ce changement vise à améliorer la liquidité du titre auprès des investisseurs, et n'affecte pas la nature des titres ni les droits des actionnaires.

### Intermédiaire financier et conseils

SwissLife Banque Privée a agi en qualité de coordinateur global (le "**Coordinateur Global**") de l'Augmentation de Capital.

TBSO était accompagné dans le cadre de cette opération par ACTUS finance & communication (conseil en communication financière).

## Documentation

Dans le cadre de l'Augmentation de Capital, pour les besoins de l'offre au public et de l'admission aux négociations sur Euronext Paris des Actions Nouvelles, la Société est dispensée de déposer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") un prospectus, conformément aux articles 3.2(b) et 1.5(b bis) du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le "**Règlement Prospectus**").

Conformément à l'article 1.5(b bis) du Règlement Prospectus, la Société a déposé auprès de l'AMF un document d'information contenant les informations prévues à l'Annexe IX du Règlement Prospectus (le "**Document d'Information**"), disponible sur le site Internet de la Société ([finance.tbsso.com](https://finance.tbsso.com))

Des informations détaillées concernant la Société, notamment ses activités, ses informations financières, ses résultats, ses perspectives et les facteurs de risque associés figurent dans le rapport financier annuel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (le "**Rapport Financier Annuel**"), le Document d'Information, la présentation investisseurs publiée par la Société en date du 27 mai 2026, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société, qui sont disponibles gratuitement sur le site Internet de la Société ([finance.tbsso.com](https://finance.tbsso.com)).

L'attention du public est attirée sur les facteurs de risque liés à la Société et à ses activités, présentés dans le Rapport Financier Annuel, et mis à jour dans le Document d'Information. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière, les résultats, ou les perspectives de la Société.

## A propos de TBSO

Fondé en 2025 par les cofondateurs Éric Larchevêque et Nathan B. Pissaro et avec le soutien de l'investisseur Tony Parker, TBSO développe un écosystème combinant intelligence artificielle, fintech et communautés d'experts au service des entrepreneurs et des investisseurs. À travers ses plateformes, TBSO propose des outils, des services et des technologies destinés à aider chacun à développer ses revenus, structurer son patrimoine et gagner en autonomie dans un environnement économique et technologique en profonde mutation.

Pour toute information, se reporter au site internet **finance.tbsso.com**.

TBSO est une société cotée sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris (code mnémorique : TBSO, ISIN : FR0000063307)

Pour plus d'informations, merci de contacter :

**Relations**

**Investisseurs**

Mathieu Jasmin

mathieu@tbsocom



**Relations**

**Presse**

Amaury Dugast

tbsocom@actus.fr

**Avertissement**

*Cette opération ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF. Ce communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié.*

*Ce communiqué ne saurait constituer une offre, une sollicitation ou une vente dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction.*

*La diffusion de ce communiqué de presse peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certaines juridictions. Toute personne entrant en possession de ce communiqué de presse doit s'informer et se conformer à de telles restrictions.*

**Déclarations prospectives**

*Le présent communiqué est susceptible de contenir des déclarations prospectives, notamment des projections, des estimations, des hypothèses, des informations concernant des projets, des objectifs, des intentions et/ou des attentes portant sur des résultats financiers futurs, des événements, des opérations, le développement de services et de produits futurs, ainsi que des informations relatives au plan stratégique, à la performance et aux perspectives de la Société. Ces déclarations prospectives peuvent être généralement identifiées par l'utilisation des termes "s'attendre à", "anticiper", "croire", "avoir l'intention de", "estimer", "penser que", "planifier", "devrait" ou "pourrait" ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la Société estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles ne constituent pas des garanties quant à sa performance future. Les résultats et événements effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques, connus ou inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de la Société. En conséquence, toute précaution doit être prise dans l'utilisation de ces déclarations prospectives. Le présent communiqué contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. La Société ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de toute autre raison excepté en application des dispositions légales et réglementaires.*